



L'ÂGE D'OR :

Comment investir dans la thématique de la longévité ?

COMMUNICATION PUBLICITAIRE À DESTINATION DES INVESTISSEURS PROFESSIONNELS EN FRANCE
Avant toute décision d'investissement, veuillez lire le Prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC).

SEPTEMBRE 2025



sycamore
am

GIS Sycamore Ageing Population, lancé en 2015, bénéficie d'un positionnement optimal pour saisir les opportunités liées au vieillissement de la population mondiale. Giulia Culot, gérante chez Sycamore Asset Management, une société de gestion d'actifs de Generali Investments, explique comment l'allongement de l'espérance de vie transforme notre société et notre économie, de la santé à la gestion de patrimoine, et offre un environnement propice à de nouvelles opportunités d'investissement.

L'ÈRE DU VIEILLISSEMENT

Le monde entre dans ce que certains appellent "l'ère du vieillissement". D'ici à 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans, et près de 450 millions d'individus auront plus de 80¹ ans. Ce bouleversement démographique présente des défis et des opportunités sans précédent, transformant tous les secteurs, des soins de santé à la gestion de patrimoine, et créent des marchés nouveaux avec des solutions innovantes.

La population mondiale vieillit à un rythme accéléré en raison de deux facteurs principaux : l'allongement de l'espérance de vie et la baisse du taux de fécondité. Depuis 1990, l'humanité a gagné environ une année supplémentaire d'espérance de vie tous les quatre ans². Cependant, alors que certains pays ont vu leur espérance de vie stagner, les progrès des technologies médicales, les traitements des maladies chroniques comme l'obésité et les changements de mode de vie tels que la réduction de la consommation d'alcool continuent de repousser les limites de la durée et de la qualité de vie.

D'ici 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans ”

Dans le même temps, le taux de fécondité dans le monde a rapidement diminué, passant d'une moyenne de cinq enfants par femme en 1970 à un peu plus de deux aujourd'hui, et ils devraient passer sous le seuil de remplacement dans les 15 prochaines années. En conséquence, la population mondiale âgée de moins de 18 ans a déjà atteint son pic, tandis que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus doublera d'ici 2050, pour atteindre 1,6 milliard, soit 16 % de la population totale³.

LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ DOIVENT RELEVER CES NOUVEAUX DÉFIS

Ces changements démographiques majeurs n'affectent pas seulement certains secteurs de manière marginale, mais bouleversent en profondeur de nombreux pans de l'économie. Les pouvoirs publics comme le secteur privé auront un rôle à jouer pour faire face aux conséquences de l'allongement de l'espérance de vie. Les dépenses de santé, par exemple, pourraient exploser : on estime actuellement qu'une personne âgée coûte au système de santé cinq fois plus qu'un enfant et 2,5 fois plus qu'une personne en âge de travailler⁴.

COMMENT INVESTIR DANS UN MONDE DONT L'ESPÉRANCE DE VIE CROIT ?

Les répercussions de ce changement démographique sont complexes et multiples. Au niveau macroéconomique, les effets sur les taux d'intérêt, l'inflation et les marchés boursiers font toujours l'objet de vifs débats. Le développement rapide de la technologie numérique et de l'intelligence artificielle complique encore les prévisions en offrant des possibilités sans précédent d'amélioration de la productivité.

Cependant, à une échelle plus réduite, plusieurs thèmes d'investissement précis émergent :

1. **Soins de santé** : Médicaments (obésité, oncologie, cardiovasculaire, diabète), produits de santé (aides auditives, correction de la vue, implants dentaires) et équipements médicaux (diagnostics, robotique pour les salles d'opération).
2. **Pensions et épargne** : Assureurs vie et santé, gestion d'actifs, réassureurs du risque de longévité
3. **Le consommateur « Silver »** : Soins personnels (peau et cheveux), voyages et loisirs, produits de luxe, sports, nutrition.
4. **Le déclin de la population active** : Fournisseurs de solutions liées à la productivité, automatisation industrielle, robotique, logiciels, semi-conducteurs (en raison de l'IA), éducation (en raison de l'allongement des carrières).

1. Soins de santé

Le vieillissement de la population entraîne une augmentation des dépenses de santé. Aux États-Unis, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 17 % de la population, mais représentent 37 % des dépenses de santé⁵.

Cela crée un potentiel de croissance important pour les sociétés pharmaceutiques, les dispositifs médicaux et les technologies de diagnostic. D'un autre côté, cela soulève également des inquiétudes quant à la durabilité. Alors que les coûts continuent d'augmenter, le système de santé devra trouver des innovations rentables permettant de réduire, par la même occasion, les dépenses globales.

¹ Source : [Organisation mondiale de la santé](#), octobre 2024. ² Source : [Organisation mondiale de la santé](#), octobre 2024. ³ Source : [Nations Unies](#). ⁴ Source : [NHS, BBC](#), Mai 2018. ⁵ Source : [Centers for Medicare and Medicaid](#)



Nous pensons que l'innovation sera la clé de la maîtrise des coûts et de l'amélioration de la qualité de vie. De meilleurs outils de diagnostic peuvent réduire les coûts de manière significative. En effet, des études récentes de l'université de Chicago et de l'université du Michigan estiment que les dépistages du cancer ont permis aux États-Unis d'économiser au moins 6,5 billions de dollars au cours des 25 dernières années, prolongeant aussi de 12 années l'espérance de vie de leurs citoyens⁶.

Les dépistages du cancer ont permis aux États-Unis d'économiser au moins 6,5 billions de dollars au cours des 25 dernières années

”

2. Pensions de retraite et épargne

Le vieillissement rapide de la population a également déclenché une crise des pensions de retraite et de l'épargne. À l'échelle mondiale, le rapport entre les personnes en âge de travailler et les retraités devrait se détériorer considérablement. Aujourd'hui, ce ratio est de 7 pour 1 ; d'ici 2050, il sera de 4 pour 1 au niveau mondial et de 2 pour 1 dans les marchés développés⁷.

Les conséquences sont importantes : avec moins d'actifs pour soutenir plus de retraités, les gouvernements luttent pour maintenir la viabilité des systèmes de pension de retraite. De plus en plus, la charge d'assurer la stabilité financière du système de retraite incombe aux individus. Cette évolution a créé une énorme demande de solutions de gestion de patrimoine privée, de transfert des risques liés aux pensions de retraite et de gestion plus efficace du risque de longévité.

Cette dynamique avec un plus grand nombre de retraités et moins d'actifs pour les soutenir signifie que les solutions qui assurent la stabilité des revenus et l'accumulation de la richesse sur une longue période seront cruciales. Selon nous, certaines grandes compagnies d'assurance proposent des solutions d'épargne qui s'alignent sur les réformes du système de retraite de leur pays, ce qui est une façon de répondre à cette thématique.

3. Le consommateur “Silver”

Le consommateur “Silver” représente un segment de marché porteur et en pleine croissance, les personnes âgées cherchant de plus en plus à améliorer leur qualité de vie pendant leurs années de retraite prolongées. Le désir de vivre plus longtemps, en meilleure santé et plus heureux stimule la demande de produits et de services qui répondent spécifiquement à un vieillissement sain et heureux. Cela va des produits pour le bien-être et de remise en forme aux voyages spécialisés, en passant par les produits de luxe, la nutrition et les soins à la personne.

Il est important de noter que l'Organisation Mondiale de la Santé estime que l'écart entre l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé est de près de 10 ans au niveau mondial (72,5 ans contre 63,3 ans)⁸, et que cet écart s'est creusé au cours des dernières années. Par conséquent, une plus grande longévité s'accompagne souvent de maladies chroniques qui empêchent les gens de profiter pleinement de leur espérance de vie prolongée.

Cependant, de nombreuses personnes âgées investissent considérablement dans leur bien-être afin de maximiser leur qualité de vie. L'économie du bien-être, qui s'est surtout manifestée pendant la pandémie et continue de se développer à travers des secteurs tels que la nutrition, la skin care et le sport, est un axe particulièrement intéressant si

l'on considère le thème du “vieillissement en bonne santé”. Par exemple, certaines entreprises de fitness ont capitalisé sur le bien-être des personnes âgées en proposant des solutions sur mesure conçues pour préserver la santé et la mobilité tout au long de la retraite.

4. Le déclin de la population active

Une autre conséquence profonde du vieillissement des populations est la diminution de la population active. Morgan Stanley estime que sa diminution entraînerait la baisse du PIB européen de 4 % d'ici 2040, avec une diminution de 6,4 % de la population active au cours de la même période. En Italie, l'impact pourrait être encore plus important, avec plus de 7 %⁹.

Les technologies d'amélioration de la productivité telles que l'IA et la robotique seront essentielles pour combler le fossé créé par la diminution de la main-d'œuvre. Les sociétés de semi-conducteurs, par exemple, sont susceptibles de bénéficier de l'IA et peuvent constituer un choix judicieux pour les investisseurs qui souhaitent s'exposer au thème de la longévité.

GIS SYCOMORE AGEING POPULATION : PRAGMATIQUE, DIVERSIFIÉ ET À FORTE CONVICTION

GIS Sycomore Ageing Population vise à offrir aux investisseurs une exposition aux entreprises européennes bénéficiant des changements démographiques causés par le vieillissement de la population. Depuis son lancement en 2015, notre approche est holistique, considérant qu'un thème aussi vaste aux implications multiples ne peut être réduit aux seuls secteurs de la santé ou aux entreprises de voyages et de loisirs.

Nous identifions les besoins d'une société vieillissante et, par conséquent, définissons les investissements dans les entreprises qui peuvent offrir des réponses à ces besoins. Par exemple, nous sommes convaincus que la santé durable, les retraites préparées, les préférences des consommateurs « Silver » ainsi que la baisse de la population active sont des besoins très importants de la “société vieillissante”. En étant en mesure de fournir des solutions, ces entreprises offrent un potentiel de croissance plus élevé à moyen et long terme.

En effet, la longévité et le vieillissement de la population sont des thèmes qui s'inscrivent sur le long terme, qui ont déjà des conséquences très visibles aujourd'hui. Les performances des marchés actions dépendent principalement de la croissance des bénéfices des entreprises, les valorisations jouant un rôle secondaire sur le long terme. Selon Morgan Stanley, la croissance des bénéfices à long terme des entreprises européennes pourrait être affectée par le vieillissement de la population, passant de 5,1 % à 4,2 % par an d'ici 2030¹⁰. Il sera donc essentiel de sélectionner les entreprises capables de répondre aux besoins d'un monde vieillissant.

À mesure que les populations continuent de vieillir, nous pensons que la demande de solutions innovantes dans les domaines de la santé, de la préparation de la retraite, de l'amélioration du mode de vie et de la productivité ne fera qu'augmenter. Au niveau de chaque valeur, Sycomore évalue l'exposition au thème en fonction de l'alignement de l'activité de l'entreprise avec nos catégories thématiques, en termes de pourcentage

La demande de solutions innovantes en matière de soins de santé, de planification de la retraite, d'amélioration du mode de vie et de productivité ne fera qu'augmenter

”

⁶ Source : Cancer screenings have saved the U.S. at least \$6.5 trillion | Michigan Medicine. ⁷ Source : Source : rapport des Nations Unies « World Population Ageing 2019 ». ⁸ Source : Organisation mondiale de la santé, Mai 2024.

⁹ Source : Morgan Stanley, 5 février 2025. ¹⁰ Source : Morgan Stanley, Thoughts of the Market, from 5: 10.



du total ou en termes de contribution à la croissance. Le portefeuille final est équilibré, avec une surpondération dans le secteur de la santé, mais aussi dans les secteurs de la finance, de la consommation, de l'industrie et de la technologie.

Cette analyse thématique s'accompagne d'une analyse ESG structurée et d'une attention particulière portée à l'analyse fondamentale. Nous rencontrons régulièrement les entreprises du portefeuille et avons accès à des experts de renommée mondiale afin de continuer à évaluer les opportunités éligibles à court et à long terme. Par exemple, en 2024, nous avons ajouté davantage de sociétés technologiques au portefeuille, augmentant ainsi l'exposition aux investissements dans l'automatisation et la robotique, motivés par le thème du déclin de la main-d'œuvre (un thème présent dans le Fonds depuis son lancement il y a dix ans), ainsi que par le thème de la "productivité des cols blancs" rendu possible par les progrès rapides de l'intelligence artificielle.

L'ÉQUIPE DE GESTION



Giulia CULOT
CIIA, CESGA

Deux gérants Actions Thématiques dédiés et spécialisés dans la gestion ISR

15 ans d'expérience en moyenne
Sélection des valeurs selon une approche fondamentale centrée sur l'analyse stratégique et financière des flux de trésorerie des sociétés



Olivier CASSÉ
CFA

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour objectif de surperformer son Indice de référence et de générer une appréciation du capital à long terme en s'appuyant sur un processus d'Investissement Socialement Responsable (ISR) visant à investir dans des titres de sociétés cotées qui apportent des contributions sociales et environnementales positives par leurs produits, services ou pratiques.

Rien ne garantit que l'objectif d'investissement sera atteint ou qu'il y aura un rendement du capital. Il se peut que vous ne récupériez pas le montant initialement investi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fonds : Generali Investments SICAV

Compartiment : Sycomore Ageing Population

Date de création : 12 octobre 2015

Gérants : Giulia Culot, Olivier Cassé

Indice de référence : MCSI Europe – Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis)

Période de détention recommandée : supérieure à 6 ans

Société de gestion : Generali Investments Luxembourg S.A. Le fonds est géré activement par rapport à l'indice de référence.

Distributeur du Fonds : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio

Gestionnaire financier : Sycomore Asset Management (société de Generali Investments)

Dépositaire : BNP Paribas S.A., Luxembourg Branch Structure : SICAV de droit luxembourgeois relevant de la directive UCITS

Pays de distribution : AT, BE, CZ, DE, ES, FI, FR, IT, LU, NL, PT, SE, SK, CH (enregistré auprès de la FINMA), GB (recognised scheme).

Devise de référence du compartiment : EUR

Le fonds est classé Article 8 selon le règlement SFDR (se référer au règlement SFDR en page 5)

RISQUES

Risque plus faible

Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de notre part de vous payer. Ce produit a une classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Une catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Les effets de conditions de marché inhabituelles pourraient provoquer l'apparition d'autres risques tels que le risque de contrepartie, le risque de liquidité et le risque de change.

Les principaux risques inhérents au Fonds (liste non exhaustive):

Risque lié aux actions

Risque lié aux produits dérivés

Risque sectoriel / risque lié au Fonds concentré

Risque lié aux contrats d'échange sur risque de crédit

Risque de finance durable

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie de protection du capital. Il se peut que vous ne récupériez pas le montant initialement investi (Risque de perte en capital).

Avant de prendre toute décision d'investissement, veuillez lire le Document d'Informations Clés (DIC) et le Prospectus, en particulier la section de risque et les coûts.

La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Les documents sont disponibles en ligne en [cliquant ici](#).



DÉTAILS DES PARTS

Part capitalisante	D	E
Date de lancement	16 octobre 2015	19 février 2016
Frais de gestion	1,50% TTC max.	2,20% TTC max.
Code ISIN	LU1234787460	LU1234787544
Evaluation de la valeur nette d'inventaire	Quotidienne	
Investissement minimum	500 €	

Toutes les parts existent également en version « distribution de dividendes »

COMPOSITION DES COÛTS

Principaux coûts (liste non exhaustive selon les DICs datés du 27 mai 2025)

	DX EUR Accumulation LU1234787460	EX EUR Accumulation LU1234787544
Pays de distribution de la part	AT, BE, CZ, DE, ES, FI, FR, IT, LU, NL, PT, SE, SK, CH (enregistré auprès de la FINMA), GB (recognised scheme)	AT, DE, ES, FR, IT, LU, NL, CH (enregistré auprès de la FINMA)
Coûts d'entrée (maximum)	5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Le pourcentage de frais d'entrée et de sortie est calculé par rapport à la valeur de l'actif net.	3%
Coûts de sortie (maximum)	Aucun droit de sortie ne s'applique à ce produit.	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,70% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,40%
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors de l'achat et de la vente des investissements sous-jacents du produit.	0,2%
Commission liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	

Lorsque la devise de référence du Fonds ou de la classe diffère de celle de votre pays, les fluctuations des devises peuvent avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire, les performances et les coûts. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations de ces devises. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des coûts. D'autres coûts s'appliquent et varient selon les classes. Tous les coûts sont détaillés dans le Prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC).

CONTACTS



Gabriele ALBERICI

Directeur Commercial France, Luxembourg et Italie
gabriele.alberici@generali-invest.com
+39 34 82 83 19 73



Éric HESNAULT

Responsable Relations Partenaires
eric.hesnault@generali-invest.com
06 50 82 40 66



Valentine de GOURNAY

Responsable Relations Partenaires
valentine.degournay@generali-invest.com
07 50 83 52 51



Alexis FILISETTI

Responsable Relations Partenaires
alexis.filiseti@generali-invest.com
06 59 69 58 61



RÈGLEMENT SFDR

CLASSIFICATION SFDR : Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR"). Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 50% d'investissements durables. Le Compartiment bénéficie du label ISR en France. La décision d'attribution du label ISR est prise en toute indépendance par l'organisme de certification, sur la base du rapport d'audit. Le label ISR est alors accordé pour une durée de trois ans, renouvelable. Vous trouverez plus d'informations sur le label ISR sur le lien suivant: <https://www.lelabelisr.fr/>

ÉLÉMENTS CONTRAIGNANTS : Les éléments contraignants sont l'application du filtrage négatif, du filtrage positif et l'optimisation des performances en matière d'environnement et de gouvernance par rapport à l'Indice de référence, et comprennent notamment : L'exclusion des investissements dans des entreprises exposées à des activités économiques définies dans la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire d'investissement ; L'exclusion des investissements dans des sociétés dont la note SPICE globale est inférieure ou égale à 3/5 ; L'exclusion des investissements dans des sociétés dont la note SPICE pour le pilier clients est inférieure ou égale à 3/5 ; L'exclusion des investissements dans des sociétés touchées par une controverse de niveau 3/3 ; Au moins 80 % des actifs nets du Compartiment (à l'exclusion des obligations d'État et des liquidités) sont investis dans des sociétés dont la Contribution sociétale des produits et services est strictement supérieure à 0 % ; À l'échelle du compartiment, un meilleur résultat global que l'Indice de référence en ce qui concerne la contribution environnementale nette (NEC) et le pourcentage de femmes occupant des postes de direction clés. Le Compartiment investit au moins 50 % de son actif net dans des sociétés qui contribuent à un objectif social et devraient parvenir pour leurs produits et services à une contribution sociétale supérieure ou égale à 30 %, à une note Good Jobs supérieure ou égale à 55/100 ou à une note Happy@Work Environment supérieure ou égale à 4,5/5.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES : Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles. Par conséquent, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'un titre ou d'un émetteur, en raison d'une prise en compte ou d'une exclusion incorrecte d'un titre. Avant de prendre toute décision d'investissement, veuillez lire le Document d'Informations Clés (DIC), le Prospectus, son Annexe SFDR et la publication d'informations en matière de durabilité SFDR pour prendre en compte l'ensemble des caractéristiques, éléments contraignants du processus de sélection et limites méthodologiques. Un résumé de la publication d'informations en matière de durabilité SFDR est disponible au lien suivant : <https://www.generali-investments.lu/products/LU1234787460> pour la classe DX et <https://www.generaliinvestments.lu/products/LU1234787544> pour la classe EX.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Cette communication publicitaire est relative à Generali Investments SICAV, une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois du 17 décembre 2010, qualifiée d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et son Compartiment Sycamore Ageing Population, collectivement dénommés (« le Fonds »). Cette communication publicitaire est destinée aux investisseurs dans les pays où le Fonds est enregistré à la distribution et n'est pas destinée aux personnes américaines telles que définies par la Réglementation S du « United States Securities Act » de 1933, telle que modifiée.

Ce document est publié par Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio et Generali Investments Luxembourg S.A. Generali Investments Luxembourg S.A. est agréée en tant que Société de Gestion d'OPCVM et Gestionnaire de Fonds d'investissement Alternatifs (AIFM) au Luxembourg, réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) - code CSSF : S00000988 - LEI : 222100FSOH054LBKJL62. Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en tant que société de gestion d'actifs italienne, réglementée par la Banque d'Italie et nommée en tant que promoteur de la commercialisation du Fonds dans les pays de l'UE/EEE où le Fonds est enregistré à la distribution (Via Niccolò Machiavelli 4, Trieste, 34132, Italie – C.M. n. 15376 - LEI : 549300LKCLUOHU2BK025).

Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs doivent lire le Prospectus, son Annexe SFDR et le Document d'informations clés (« DIC »). Les DICs sont disponibles dans l'une des langues officielles du pays de l'UE/EEE, où le Fonds est enregistré à la distribution, et le Prospectus/son Annexe SFDR sont disponibles en anglais (pas en français), ainsi que les rapports annuel et rapports semestriel sur le site web www.generali-investments.lu ou sur demande gratuite auprès de Generali Investments Luxembourg SA, 4 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse e-mail: GILfundinfo@generali-invest.com. La Société de Gestion peut décider à tout moment de mettre fin à la commercialisation d'un Fonds dans un pays. Un résumé de vos droits d'investisseur et des informations sur l'accès à des mécanismes de recours collectif à l'échelle de l'UE en cas de litige (en anglais ou dans une langue autorisée) est disponible sur le site web www.generali-investments.lu dans la rubrique « About us/Generali Investments Luxembourg ». Un résumé des informations relatives au produit SFDR (en anglais ou dans une langue autorisée) est disponible sur la page du Fonds du site Web dans la section « Informations relative à la durabilité ».

Cette communication publicitaire ne constitue pas un conseil en investissement, ni un conseil fiscal, comptable, professionnel ou juridique et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente du Fonds ou de tout autre titre présenté. Toutes les opinions ou prévisions fournies sont à la date indiquée, peuvent changer sans préavis, peuvent ne pas se réaliser et ne constituent pas une recommandation ou une offre d'investissement. Les performances passées ou ciblées ne prédisent pas les rendements futurs. Il n'y a aucune garantie que des prévisions positives seront réalisées à l'avenir. La valeur d'un investissement et tout revenu qui en découle peuvent aussi bien baisser qu'augmenter et il se peut que vous ne récupériez pas l'intégralité du montant initialement investi. Les performances futures sont soumises à une fiscalité qui dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et qui peut évoluer dans le futur. Veuillez contacter votre conseiller fiscal dans votre pays pour comprendre comment vos rendements seront affectés par les taxes. L'existence d'un enregistrement ou d'une approbation n'implique pas qu'un régulateur ait déterminé que ces produits conviennent aux investisseurs. Il vous est recommandé d'examiner attentivement les conditions d'investissement et d'obtenir des conseils professionnels, juridiques, financiers et fiscaux si nécessaire avant de prendre la décision d'investir dans un Fonds. La société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE.

Generali Investments est une marque déposée de Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Generali Investments Luxembourg S.A. et Generali Investments Holding S.p.A. - Sources (sauf indication contraire) : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Ce document ne peut être reproduit (en tout ou en partie), diffusé, modifié ou utilisé sans autorisation écrite préalable.

